



VIVRE ENSEMBLE

La rencontre,
antidote
à l'exclusion



BULLETIN POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

VE 180/décembre 2020

| | |
|---|-----------|
| ÉDITORIAL – Sophie Malka | 1 |
| La rencontre, antidote à l'exclusion | |
| DOSSIER ACCUEIL ET HOSPITALITÉ | |
| RÉFLEXION – Philippe Borgeaud | 2 |
| Le devoir d'hospitalité bafoué | |
| MOBILISATION – Sophie Malka | 4 |
| Grèce. Des communes solidaires face à l'intransigeance de Berne | |
| TÉMOIGNAGE – Claire Vionnet | 6 |
| Accepter l'autre, c'est accueillir ses choix de vie | |
| LIVRE – Danielle Othenin-Girard | 8 |
| Derrière les murs | |
| CHRONIQUE MONDE – Ségolène Huber | 11 |
| Portugal. Loin des routes de l'exil, une hospitalité naissante | |
| CHRONIQUE SUISSE EUROPE – Ségolène Huber | 14 |
| NOUVELLE PROCÉDURE D'ASILE | |
| • Opinion. Chaque erreur compte – Sophie Malka | 16 |
| • Trop rapide, de mauvaise qualité. Bilan sévère des juristes indépendant·e·s – Aldo Brina | 17 |
| PROTECTION – Sibel Can-Uzun et Anna Schmid | 20 |
| Une plateforme pour protéger les victimes de traite des êtres humains | |
| EN BREF – Anne-Madeleine Reinmann | 21 |
| Cas Covid-19 dans les centres de détention administrative | |
| DOSSIER PRIVATISATION DE L'ASILE | |
| MANDATS PRIVÉS – Sophie Malka | 22 |
| Médecins aux ordres du SEM | |
| ORS | |
| • Des profits pour une mission sociale et publique ? – Sophie Malka | 24 |
| • ORS, un empire « en construction » – Cristina Del Biaggio | 26 |

Si vous désirez faire connaître notre revue et les informations qu'elles contiennent, n'hésitez pas à nous contacter pour nous demander des exemplaires gratuits !

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

LA RENCONTRE, ANTIDOTE À L'EXCLUSION

C'est la perte d'un bien qui nous en rappelle la richesse. La rencontre, l'échange, la liberté de circuler, de voyager, notamment pour retrouver nos proches, ont pris ces derniers mois une valeur inestimable. Chacun·e aspire à renouer avec cette insouciance, la possibilité de se projeter au-delà de quelques semaines, ce sentiment de quiétude vis-à-vis de notre sécurité et de celle de nos aîné·e·s.

Pourquoi ne pas profiter de ces instants pour sensibiliser la population suisse aux restrictions à la liberté de mouvement réservées par nos lois aux personnes issues de l'asile?

Aux nouveaux arrivant·e·s, hébergé·e·s dans les grands centres fédéraux, on impose des horaires de sortie dont les sanctions en cas de non-respect ont conduit la Commission nationale de prévention de la torture à qualifier ce régime de semi-détention¹. Autre limitation: l'assignation à un canton et la quasi-impossibilité d'en changer selon le statut obtenu, compris lorsqu'un membre de la famille pouvant aider à s'orienter dans ce nouvel environnement se trouve à l'autre bout du pays ou que l'on maîtrise déjà une autre langue nationale que celle du lieu d'attribution.

Et puis, même si on obtient une protection, reste l'interdiction de sortir de Suisse pour les titulaires d'une admission provisoire, qui empêche la visite aux proches que le destin a conduits dans un autre pays européen. Ou la récente loi interdisant aux réfugiés statutaires de voyager dans certains États voisins de leur pays d'origine. Y sont parfois réfugié·e·s d'autres membres de la famille.

Toutes ces restrictions de mouvement et de voyage, inutiles, injustes, et pour certaines encore en jeu au Parlement fédéral²,

méritent d'être à nouveau dénoncées. À la lumière de l'expérience actuelle, le public pourrait davantage en ressentir la portée émotionnelle et intime. Dictées par la croyance que plus les conditions de vie sont difficiles ici, moins les personnes en exil sont tentées d'y chercher une protection, ces mesures écartent de l'espace public et démocratique toute une population. Et minent les politiques d'intégration et les efforts de participation à la vie de la cité des personnes qui arrivent sur sol helvétique.

Cette mise à distance porte également atteinte à notre propre liberté de rencontrer les personnes issues de la migration, d'écouter leurs histoires, d'exercer notre hospitalité, comme le souligne Philippe Borgeaud, professeur d'histoire des religions (p. 2).

Alors que les autorités genevoises se sont engagées, malgré les oppositions citoyennes, dans la construction d'un centre fédéral aux abords de l'aéroport, il n'est pas trop tard pour revendiquer des conditions dignes, pour refuser les barbelés, les fouilles et les conditions semi-carcérales qui prévalent dans d'autres centres fédéraux³. Pour refuser que les enfants soient scolarisés à part.

Pas trop tard, non plus, pour exiger un droit de regard démocratique sur la conduite de la politique migratoire. Vu la façon dont la Confédération attribue ses mandats de gestion des centres ou de prestations médicales (p. 22) et les failles de la nouvelle procédure d'asile accélérée (p.16), il est même urgent d'agir.

La rencontre, l'écoute, le partage d'information sont de précieux outils de résistance dont nous encourageons l'usage, même masqué·e·s!

SOPHIE MALKA

1 CNPT, *Prise de position de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) au Comité des Nations unies contre la torture (CAT) concernant le 7^e rapport périodique de la Suisse, 2015*

2 *Modification de la Loi sur les étrangers et l'intégration 20.063*

3 À Zurich, le centre fédéral où avait été testée la restructuration ne procédait pas à des fouilles à chaque entrée.

RÉFLEXION

LE DEVOIR D'HOSPITALITÉ BAFOUÉ

Par Philippe Borgeaud

Historien des religions, Professeur honoraire de l'Université de Genève

Il existe des lois plus importantes que les décrets administratifs. Les Grecs de l'Antiquité disaient que le dieu souverain, Zeus, est protecteur de l'étranger. C'était un dieu hospitalier, et l'hospitalité relevait, pour les Grecs, d'une justice primordiale. Garantie par un droit antérieur et supérieur aux lois des nations, des cités, cette justice n'était pas saisie sous le rapport du politique, de l'institutionnel, mais d'un point de vue moral, éthique. On peut légitimement se demander s'il ne serait pas bon que nous aussi, nous nous souvenions de cette morale fondamentale. À Athènes, chaque année, un rite de labour effectué dans un champ au pied de l'Acropole, rappelait son urgence, attachée à la mémoire d'un paysan civilisateur, Bouzygès « l'atteleur de bœufs ». L'officiant qui guidait la charrue rappelait les bases du vivre ensemble, en lançant ce qu'on appelle les malédictions « bouzygiennes » à l'adresse de ceux qui refuseraient de partager l'eau et le feu, d'indiquer le chemin à ceux qui sont égarés, d'offrir aux morts une sépulture.

L'eau, le feu, l'orientation, la sépulture, c'est ce que demande tout humain, qu'il soit établi en communauté ou au contraire en situation de migration. Le respect de ces fondamentaux permet d'échapper à la sauvagerie d'une humanité d'avant la civilisation. Il faut rappeler cela périodiquement, parce que l'équilibre, moral et politique, est chose fragile.

La lecture ou relecture de certains textes anciens, fondateurs, qui servent de référence à notre réflexion depuis toujours, nous rappelle que l'étranger qui débarque en quête d'asile doit être reconnu comme un humain à part entière. Cela signifie non seulement le droit à l'abri, à la nourriture, et à la sépulture, mais aussi le droit à la parole. Le migrant est un semblable, riche d'une histoire, que l'on est en droit d'écouter et à laquelle on devrait pouvoir répondre, en échangeant nos propres histoires. *L'Odyssée* d'Homère dit des choses vraies et importantes, sur ce lien entre

migration et parole échangée. Quand il ne débarque pas chez des monstres, l'étranger, visiteur ou naufragé de passage, est appelé à prendre la parole, à partager sa mémoire: qui es-tu? d'où viens-tu? quels sont tes parents, ta ville? Cette parole qui découle de l'abondance du cœur, on l'écoute avec intérêt, on en est enchanté. C'est de cette richesse précisément, celle du récit, qui est humainement essentielle, qu'on veut

Quand il ne débarque pas chez des monstres, l'étranger, visiteur ou naufragé de passage, est appelé à prendre la parole, à partager sa mémoire: qui es-tu? d'où viens-tu? quels sont tes parents, ta ville?



nous priver en réservant nos questions aux interrogatoires du Secrétariat d'État aux Migrations.

Conformément à ce qui est devenu une habitude, le Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) en construction en bordure du tarmac de l'aéroport au Grand-Saconnex sera clôturé et gardé jour et nuit comme un camp de détention. Les « hôtes » qui sortiront la journée devront être rentrés à 17h, ce qui est ridicule. Cette impossibilité qui nous est infligée de communiquer normalement avec des humains qui seront nos nouveaux voisins pour un temps parfois long (avant d'être expulsés, en principe, puisqu'il s'agit d'un centre dédié aux renvois) est aussi une atteinte à notre propre liberté: celle de fréquenter nos semblables et d'échanger normalement avec eux, avant que le destin ne nous emporte à notre tour. Créer ainsi une catégorie d'intouchables, en Suisse, à Genève cité de la Croix-Rouge et des droits humains, rend pantois.

Les gens qui débarquent chez nous et que la Suisse refuse de garder sur son sol, en les plaçant dans de tels centres de renvois, ne sont pas des criminels mais des personnes ayant fui le malheur, des humains innocents, riches d'expériences et de mémoire. Tel que défini dans les documents officiels, le Centre du Grand-Saconnex ne permettra pas de respecter à leur égard les principes élémentaires de l'hospitalité; il entravera toute possibilité d'accueil provisoire digne de ce nom. Même les enfants risquent d'être mis à l'écart, comme des parias.

Faut-il être ignobles avec eux de peur qu'on s'y attache? Que risque-t-on au juste? Refuser la parole, c'est simplement refuser l'intelligence. Du point de vue de l'administration qui nous impose ce mutisme, cela revient à nous prendre pour des imbéciles irresponsables. Nous devons résister à ce dictat administratif qui va à l'encontre de notre liberté et d'une morale de base.

MOBILISATION

GRÈCE. DES COMMUNES SOLIDAIRES FACE À L'INTRANSIGEANCE DE BERNE

«Sensible au sort de ces personnes et aux conditions dégradées dans lesquelles elles attendent un accueil digne de la part des pays européens, la Municipalité demande à votre autorité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accueillir des réfugiés en nombre proportionnel à la capacité financière et économique de la Suisse et, ainsi si ce n'est mettre fin, du moins diminuer la situation de détresse dans les camps en Grèce. [...] la Municipalité se déclare ouverte à l'accueil de familles dans sa Commune.» [Penthalaz (Vaud), 12 novembre 2020]. «Des enquêtes internes ont montré qu'à moyen terme, une famille pourrait être admise en plus du quota existant. Actuellement, 38 demandeurs d'asile et réfugiés vivent à Sevelen.» [Sevelen (Saint-Gall), 29 septembre 2020]; «Le conseil municipal soutient la demande des pétitionnaires et a confirmé, lors de sa dernière réunion, sa volonté d'admettre cinq personnes supplémentaires (provenant d'un camp sur une île grecque) dans les procédures ordinaires.» [Arllesheim (Bâle-Campagne), 22.10.2020]

Plus de 20 communes suisses se sont déjà adressées au Conseil fédéral et à Karin Keller-Suter, en charge du Département fédéral de justice et police, pour se déclarer prêtes à accueillir davantage de personnes que le quota de réfugié-e-s qui lui est normalement attribué et bien davantage que le chiffre ridiculement bas (20 mineur-e-s non accompagné-e-s pour toute la Suisse!) articulé au lendemain de l'incendie du camp de Moria, sur Lesbos, dans la nuit du 8 au 9 septembre 2020. Sollicitées par leurs administré-e-s via la «Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques», d'autres municipalités suivront probablement le pas: la pétition est toujours en circulation.

La démarche citoyenne vise à accentuer la pression sur un Conseil fédéral qui n'a répondu que par un tour de passe-passe à l'appel de Pâques de la coalition #Évacuer maintenant et les milieux d'Église. Aux 50 000 signatures et 130 organisations appelant à un désengagement rapide des îles grecques,



L'association Seebrücke dresse dans une carte interactive un suivi du travail politique pour l'accueil des réfugiés au niveau communal, cantonal et fédéral. (seebruecke.ch)

État au 30 novembre 2020: Lausanne, Genève, Zurich, Berne, Bâle, Lucerne, Winterthur, Saint-Gall, Soleure, Delémont, Fribourg, Neuchâtel, Will SG, Wohlen BE, Sevelen SG, Arllesheim BL, Baden AG, Penthalaz VD, Burgdorf BE, Vernier GE, Bienne, Ste-Croix, Cormoret BE, Teufen AR.

Berne a invariablement répondu privilégier l'«aide sur place». Or, surplace, la situation est devenue intenable. Une amélioration n'est guère envisageable sans évacuation. Quant au transfert de 53 mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) présenté par le gouvernement comme «geste humanitaire», il s'agit d'une obligation légale en application du règlement Dublin, ces jeunes ayant de la famille en Suisse.

À noter que la Suisse n'a pas participé au programme de relocalisation volontaire de 2 000 enfants isolés et familles considérées comme vulnérables lancé en mars 2020 par la Commission européenne (où l'Allemagne joue un rôle moteur). 5 000 MNA étaient alors dénombrés dans les camps. En septembre, ils étaient encore 4 200 selon les chiffres produits par le HCR.

ÎLES GRECQUES DÉBORDÉES? BERNE VEUT «AIDER SUR PLACE»

Désengorger les camps grecs est pourtant une urgence. Le sinistre de Lesbos a mis quelque 13 000 personnes à la rue, dont des milliers d'enfants et adolescents isolé-e-s.

Le camp bâti à la hâte sur un ancien champ de tir militaire est «pire» que le précédent selon les ONG sur place et laisse

Sur le site asile.ch, retrouvez une fact sheet avec divers éléments-clés, des articles, témoignages vidéo, le film de la soirée-conversation «Réfugiés en Grèce. 2 regards, 1000 paroles rapportées» du 19 novembre.

encore 8 000 personnes sans abri. Quant aux autres îles, Samos et Chios notamment, y prévalent une situation sanitaire désastreuse et une grande détresse humaine. La surpopulation conjuguée à un confinement forcé depuis des mois par les autorités grecques, même lorsqu'il n'y avait pas de cas Covid, y est dénoncée, tant par les personnes sur place que par celles et ceux qui les accompagnent.

DE L'UTILITÉ DE LA PÉTITION

Au lendemain du sinistre de Moria, alors que les autorités des villes, petites et grandes, manifestaient leurs offres d'accueil et volonté d'action, Karin Keller-Suter a joué l'intimidation (SRF1, 10.09.20). Pour dissuader d'autres communes à s'engager, elle a prétendu que les villes souhaitent dépasser leurs compétences en accueillant directement des réfugiés et que cela n'était pas «légal». La coalition #Évacuer maintenant a alors rappelé dans un argumentaire¹ qu'un accueil humanitaire est bien légal en vertu de la loi sur l'asile ou du règlement Dublin, et que la Confédération a déjà accueilli des réfugiés dans le cadre de programmes de réinstallation.

La manœuvre de la cheffe du DFJP visant à disqualifier les municipalités solidaires est le signe d'une certaine nervosité, et qu'un message politique d'ouverture est peut-être seul à même de faire bouger les lignes. D'où la pertinence à continuer à signer et de faire signer la pétition.

SOPHIE MALKA

PÉTITION MODE D'EMPLOI

Les pétitions peuvent être téléchargées en français, allemand et italien sur le site du forum civique européen (forumcivique.org) et sur notre site asile.ch. Vous pouvez les signer et les faire signer par d'autres habitants de la même commune avant de les adresser aux autorités de votre municipalité. Pour permettre un suivi, envoyez une copie et/ou la réaction de la commune au Forum civique européen: ch@forumcivique.ch

¹ Évacuer maintenant, *Argumentaire juridique pour l'accueil de fugitifs en provenance de Lesbos*, 25 septembre 2020, publié sur asile.ch

TEMOIGNAGE

J'ai rencontré Gisèle

il y a trois ans, dans un centre de requérants d'asile de l'Armée du salut de Berne. J'y présentais un projet de danse qui allait avoir lieu dans le même bâtiment. Avec ma compagnie, nous souhaitions inviter les locataires à se joindre à notre performance.

Gisèle était là, assise sur une chaise. Je m'approche d'elle après la présentation, et apprends qu'elle vient de Douala, au Cameroun. Ayant passé six ans dans un village à deux heures au nord de Douala dans ma petite enfance, je suis enchantée. Nous parlons un peu, je lui donne mon numéro de téléphone.

On entre alors en contact régulier. Petit à petit, car je dois me faire accepter. Ce n'est que récemment que j'ai compris sa méfiance première à mon égard. Une autre Camerounaise lui avait dit à son arrivée: «méfie-toi des blancs, tu sais pas ce qu'ils te veulent et s'ils vont pas te dénoncer».

J'entre dans la vie de Gisèle tout comme elle entre dans la mienne. Elle a dix ans de moins que moi. Je suis impressionnée par sa maturité, sa force et son courage. Entendre son parcours du Cameroun à la Suisse par la terre, le désert et l'eau me laisse sans voix: trois mois d'insécurité, faits de pain et d'eau. Je lui rends souvent visite dans sa chambre du centre qu'elle partage avec dix autres filles qui viennent du Sri Lanka, de Turquie, d'Éthiopie. Je me demande bien comment elles peuvent se comprendre puisque personne ne parle vraiment anglais.

Heureusement, elle peut prendre son indépendance en trouvant un studio, financé par l'aide d'accueil aux réfugiés. Elle finit par aller mieux, mentalement et émotionnellement. Son premier job lui donne une stabilité incroyable, malgré le maigre salaire de 200 francs par mois. Mais au moins, elle jouit d'une indépendance et à un semblant de vie normale. Je la vois revivre, puis se projeter dans des projets d'avenir. En allant à l'école, elle commence à nourrir le rêve de devenir aide-infirmière. Elle s'est même mise à l'allemand.

Puis elle tombe enceinte d'un autre Camerounais, requérant d'asile en France. Il lui avait caché son mariage et la laisse tomber. Seule, elle affronte sa grossesse, la naissance de sa fille et ses premiers pas en tant que jeune maman. Elle est brillante, intelligente comme elle sait rebondir dans chaque situation. Je suis impressionnée. Gisèle et sa fille se portent très bien, mènent leur petite vie heureuse, jusqu'au jour fatidique du refus de la Suisse de lui accorder un permis. Je l'avais avertie dès le départ qu'en venant du Cameroun, elle n'avait que peu de chances, quoiqu'elle fasse pour s'intégrer rapidement.

Elle fait recours. Je lui dis que c'est peine perdue. Elle arrive à trouver 600 francs pour les frais d'avocat.

Deux mois plus tard, c'est un nouveau refus. En raison du Covid-19, l'avocat n'a pas relevé son courrier, Gisèle n'a donc pas pu faire un deuxième recours. Je lui dis qu'il vaut mieux qu'elle garde ses maigres économies pour la suite, car les difficultés ne vont que commencer.

À plusieurs reprises, je lui conseille de retourner à Douala. Elle pourrait revoir sa famille, sa mère en fin de vie, elle aurait un vol payé, un petit budget pour démarrer un business local, et surtout je m'engage à la soutenir pour qu'elle finisse sa formation sur place.

Non, c'est exclu. Elle ne retournera pas en Afrique, qu'elle me dit de manière très déterminée. Sa vie est maintenant ici. Je lui demande comment elle va faire pour survivre sans statut légal. Ça me paraît de la folie, surtout avec sa fille. Je tente de la dissuader.

Je l'invite pour un repas d'adieu à la maison, sachant qu'elle va devoir faire face à une rude précarité, seule, dans les rues, avec son enfant. C'est peut-être leur dernier plat de viande avant longtemps. Je cuisine



Kunda. Un geste harmonieux entre l'ici et l'ailleurs invite à un dialogue interculturel par la danse pour repenser les stéréotypes de l'altérité. Le projet se déroulera en 2021, porté par Claire Vionnet Kunda, en partenariat avec la Commission Fédérale des Étrangers. Photo : Semra

des spaghettis pour la petite, qui mange sur mes genoux avec les mains, badigeonnant son pull blanc de sauce tomate.

J'ai pleuré deux heures avant leur arrivée, réalisant mon impuissance, et l'injustice des lois de mon pays. Ce pays qui pour moi signifiait refuge, ne l'était pas pour mon amie. Je suis presque née au Cameroun. Ce pays m'a accepté comme un de ses enfants. Je me suis pensée africaine avant de découvrir la Suisse à sept ans. Mais j'étais née du bon côté de la barrière: mon passeport me donnait l'accès au monde entier. Je n'ai aucune restriction de déplacement, je peux aller librement là où je le veux avec mon passeport rouge. Gisèle, elle, est née du mauvais côté. Ni elle ni moi n'avons pu choisir notre pays d'origine. C'est une inégalité de départ.

Je demande à Gisèle comment elle va s'en sortir. Je me rends compte qu'elle a ses stratégies. Elle a accès à un réseau souterrain, dont je n'ai pas la moindre idée. Elle a accès à des informations que je ne maîtrise pas. Son plan? Aller à Paris. Elle y a une amie qui va l'héberger illégalement dans le galetas du centre de requérants. Je lui dis encore que c'est de la folie. Je lui demande comment elle va se nourrir. Elle me dit que tant que sa fille a à manger, il n'y a pas de problème.

Elle, elle attendra. Elle va se chercher un mari. Elle me demande si c'est possible de se marier avec une lesbienne.

Bref, elle sait ce qu'elle a à faire. Je lui rappelle les accords de Schengen. Je lui rappelle qu'elle n'a pas de passeport. Elle sait que la voie officielle n'est pas possible. Elle s'en sortira, qu'elle me dit. Dieu l'aidera. Elle est déterminée. Elle n'a pas fait tout ça pour en finir là. Je tente une dernière fois de la résonner: rentre à Douala, tu y seras sûre. Non, c'est impossible qu'elle me réponde. Tu sais que je n'ai pas de futur là-bas. Je la vois s'en aller, sentant mon cœur se déchirer face à mon impuissance dans cette situation. Et surtout, d'être forcée à accepter son choix. Je ne peux la comprendre, je ne peux entendre cette logique de raisonnement qui pour moi signifie insécurité et précarité. C'est peut-être ça le plus difficile: accepter une logique de pensée et de comportement de celles et ceux qu'on aime, sans juger leurs actes. Alors je la laisse partir à la rue, me révoltant intérieurement contre les lois de mon pays.

Une violence silencieuse.

CLAIRE VIONNET
Chercheuse en danse et anthropologie

DERRIÈRE LES MURS

Récits de migrantes au temps du Covid-19

Cet automne, il était question de mener une occupation féministe de la frontière franco-italienne et en Amérique latine pour dénoncer les murs érigés à l'encontre de millions de personnes jetées sur les routes de l'exil et exiger l'arrêt de la criminalisation de la migration qui contribue à renforcer les réseaux de traite et les violences faites aux femmes en Suisse et le long de leur parcours migratoire¹. La pandémie en a décidé autrement. Des militantes suisses de la Marche mondiale des femmes ont alors décidé de faire entendre ces revendications par la parole des femmes qui vivent ces frontières, ces violences et qui luttent pour les surmonter. Dans l'ouvrage « Derrière les murs », le collectif partage la voix des femmes migrantes, celles que l'on entend si peu et qui, par leurs conditions de vie et de travail, se retrouvent souvent en première ligne, y compris dans la lutte contre le virus. 24 récits, profondément émouvants, impressionnants par leur diversité, témoignent d'une grande force d'adaptation, de vie, de solidarité.

On sait que la pandémie risque fortement d'aggraver leurs conditions de vie. On sait aussi que ces femmes, qui se sont confrontées à l'exil, en savent déjà long sur la manière de dépasser les murs, la solitude, les peurs. Certaines ont pu partager un peu de leurs besoins et de leurs expériences à l'occasion de la Grève féministe et de la rencontre « Femmes, Migration, Refuge », marquées par leur participation et la rédaction d'un catalogue de revendications. Quelle résonance l'arrivée de la pandémie a-t-elle eue pour elles? Comment ont-elles traversé ce temps de la première vague? Que peuvent-elles nous apprendre? Ce sont toutes ces questions qui furent à la base de la création de ce livre.

L'ÉCRITURE POUR CONTINUER
À FAIRE VIVRE LA RENCONTRE

Ces récits ont été recueillis en juillet et août 2020. Toutes les femmes qui ont accepté de témoigner vivent en Suisse, dans différents cantons, avec différents statuts. Leur point commun: essayer de reconstruire leur vie dans notre pays, après un exil, souvent forcé,

parfois choisi. Beaucoup se sont exprimées directement en français, d'autres en allemand, en anglais ou dans leur langue d'origine. À chaque fois il a fallu faire un travail de transcription de l'oral à l'écrit, ou encore traduire, avec l'exigence de rester au plus près des paroles de ces femmes. Toute interview a été précédée d'un temps de rencontre, d'établissement d'un lien de confiance, en invitant la personne à parler librement autour de trois thèmes: la situation qu'elle vivait peu avant le Covid, les changements induits par la pandémie et sa manière de repenser l'avenir. Afin de respecter l'anonymat, chaque femme a choisi elle-même un nom d'emprunt. De même, pour apporter une note imagée à son récit, chacune a réalisé une photo évoquant un lieu, un geste, un objet-symbole porteur de sens pour elle.

DES TEXTES D'UNE GRANDE AUTHENTICITÉ

C'est avec des mots simples, mais toujours vrais, sans excès, que ces femmes nous emmènent au cœur de leur histoire, de leurs angoisses, de leur solitude, aussi de

AVOIR UN PERMIS F,
C'EST COMME ÊTRE DANS UNE PRISON

Je m'appelle Rania. J'ai 35 ans. Je suis Érythréenne, mais je suis née et j'ai étudié au Soudan. Après j'ai travaillé à Dubaï. Je vis depuis 4 ans en Suisse. J'ai un permis F humanitaire. [...]

En janvier 2020, je cherchais du travail et j'étais inscrite au cours « langue et santé » de la Croix Rouge. [...] J'ai commencé le cours en mars, mais seulement pour un jour. Après il y a eu le coronavirus [...]. Pour moi c'est difficile parce que je suis toute seule. J'habite dans un immeuble, il n'y a pas d'Érythréens, personne qui parle ma langue. Je ne connais personne. Je suis nouvelle dans cette maison. Je reste seule à la maison. Je marche: cuisine-chambre, cuisine-chambre, toujours comme ça. [...] Je suis sortie me promener parfois, mais très peu. Je n'ai pas vu mes amis [...]. Et pendant cette période mon oncle est décédé en Érythrée, c'était très difficile. J'ai pu partager seulement par téléphone. Pendant deux jours, j'étais triste, triste, après je me suis dit si je continue peut-être que je vais devenir folle. Alors ça suffit. [...]

Le 19 juin j'ai trouvé un travail, je l'ai trouvé seule par une annonce sur internet. C'est un poste d'aide cuisinière à l'hôpital. [...] Je suis engagée jusqu'à fin août et j'espère pouvoir rester après. La situation pour moi est donc mieux après le coronavirus qu'en janvier. Avant pour moi tout était fermé: cours, non, école, non, travail, non. Mais maintenant ça va. Ça fait plusieurs années que je cherche du travail. J'ai cherché déjà à travailler en crèche avec le permis N (requérante d'asile) mais ils ont dit c'est pas possible. Avec le permis F j'ai eu des stages mais pas de travail et pas de formation professionnelle.

[...] Ce que j'aimerais dire d'important, c'est qu'il faut changer le permis F: c'est difficile de trouver un travail, c'est difficile de voyager, c'est difficile pour tout. C'est comme être dans une prison. Tu ne peux pas sortir, tu ne peux pas voir ta famille. Ça je ne comprends pas.

Il faut supprimer les permis F ou changer les conditions pour pouvoir travailler et voyager.

LANIA (P. 130)

Chaque récit de femme est accompagné d'une photo, choisie par l'auteure pour accompagner son témoignage et montrer un objet qu'elle aime ou qu'elle souhaite dénoncer.

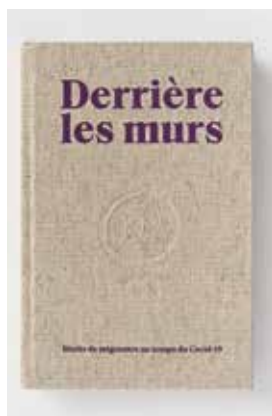


leurs incroyables ressources et courage. Les vécus sont multiples.

Pour certaines, la pandémie c'est avant tout l'angoisse quotidienne de perdre son emploi, parfois seule garantie de conserver une autorisation de séjour. La peur aussi de ne plus pouvoir aider ses proches, ici ou dans le pays d'origine. Pour d'autres, c'est d'être plongées dans une solitude encore plus extrême en raison de problèmes de santé, ou d'une attente de réponse sur une demande d'asile en vivant des conditions d'hébergement quasiment insupportables. Enfin quelques-unes moins fragilisées ont su utiliser cette période pour reprendre des forces, construire des gestes de solidarité, repenser des priorités. Jour après jour, toutes luttent et gardent espoir.

De la lecture de ce livre, on ressort à la fois bouleversé-e et enrichi-e de forces de vie.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD



Derrière les murs peut être acheté en librairie (renseignez-vous auprès de votre librairie) ou commandé en écrivant à info@marchemondiale.ch
Prix : 30 fr.

Ouvrage réalisé à l'occasion des 20 ans de la Marche mondiale des femmes et pour la clôture européenne de sa 5^e Action planétaire. Il contient une brève histoire de la MMF (2000-2020), ainsi que la plateforme de revendications élaborée lors de la rencontre européenne « Femmes, Migration, Refuge » qui a rassemblé plus de 260 participantes à Genève en septembre 2019.

Derrière les murs

*Quels murs ? Qui les érige ?
Le XX^e siècle les a créés.
Le XXI^e les multiplie.*

*Murs visibles.
Murs frontières.
Aujourd'hui: États-Unis/Mexique.
Israël/Palestine.
D'autres encore.*

*Barbelés aux frontières.
Barbelés autour des camps.
Schengen. Dublin.
L'Europe se barricade.
Capitalisme patriarcal.*

*Viols. Violences. Mariages forcés.
Nationalismes. Souffrances. Prisons.
Guerres. Explosions. Exclusions.*

*Murs de la mort.
Ondes salées bienfaisantes de la mer.
Et d'un coup la Grande Bleue devient
piège.
Disparitions. Morts.*

*Murs invisibles. Murs de l'indifférence.
À l'heure du Covid-19, gestes barrières
inédits qu'on ne peut refuser.
Murs de la solitude, de l'absence,
du silence et de la peur.*

*Murs de protection aussi.
Abris rassurants.
Intimité sauvegardée, voire liberté
retrouvée, revendiquée.*

*Solidarité des passe-murailles.
À cause des murs, des fenêtres s'ouvrent.
Compassion. Empathie. Entraide.
Des ponts se créent, d'une maison à
l'autre, d'un continent à l'autre.*



Photo: Adrien Huvey

CHRONIQUE »

CAPITALE : LISBONNE

RÉGIME POLITIQUE : RÉPUBLIQUE SEMI-PRÉSIDENTIELLE

**PREMIER MINISTRE : ANTÓNIO LUIS SANTOS DA COSTA (PARTI SOCIALISTE)
ÉLU EN 2015 ET RÉÉLU EN 2019.**

POPULATION : 10,3 MILLIONS D'HABITANTS EN 2019 (SOURCE INSTITUTO NACIONAL DE ESTATISTICA)

MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE DEPUIS 1986 ET DE L'ESPACE SCHENGEN DEPUIS 1995.

QUELQUES DONNÉES MIGRATOIRES

- EN 2019, 2375 RÉFUGIÉ-E-S STATUTAIRES SE TROUVAIENT SUR TERRITOIRE PORTUGAIS (HCR) ET 1735 DEMANDES D'ASILE ONT ÉTÉ DÉPOSÉES (EUROSTAT)
- DE 2008 À 2014 : MOINS DE 600 STATUTS DE PROTECTION INTERNATIONALE ONT ÉTÉ ACCORDÉS (OCDE)
- DE 2015 À 2017 : 1 500 DEMANDEUR-ESSE-S D'ASILE SONT ACCUEILLI-E-S DEPUIS LES HOTSPOTS DE GRÈCE ET D'ITALIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RELOCALISATION DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) (HCR). LE PAYS EST EN SIXIÈME POSITION (DEVANT LA SUISSE)
- DE 2015 À 2018 : 142 CITOYEN-NE-S SYRIEN-NE-S SITUÉ-E-S DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S EN TURQUIE SONT ACCUEILLI-E-S DANS LE CADRE DE L'ACCORD ENTRE L'UE ET LA TURQUIE DE MARS 2016 (OCDE)
- DE 2018 À 2019 : 1010 RÉFUGIÉ-E-S ACCUEILLI-E-S ET INSTALLÉ-E-S DEPUIS L'ÉGYPTE ET LA TURQUIE ET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DE L'UE POUR LA PÉRIODE (OCDE)

PORTUGAL

LOIN DES ROUTES DE L'EXIL, UNE HOSPITALITÉ NAISSANTE

Discours politique favorable à l'accueil des réfugié-e-s, hospitalité envers les bateaux humanitaires en détresse, pays qualifié de «fermement engagé en faveur de la protection des réfugiés» par le HCR en 2018 ou encore régularisation temporaire de sans-papiers en période de Covid-19, les signes d'ouverture du Portugal détonnent dans une Europe qui se referme de plus en plus. Au-delà des mots, qu'en est-il des actes ?

Au printemps 2020, lors de la promulgation de mesures sanitaires visant à freiner la propagation de la Covid-19 sur le territoire portugais, le Premier ministre António Costa annonçait la régularisation temporaire des immigré-e-s et des demandeurs d'asile ayant déposé un dossier avant le 18 mars 2020. Un geste salué tant par la presse internationale que par des associations belges ou des députés français réclamant le même type de mesure sur leur territoire. À plusieurs reprises, le chef du gouvernement portugais a publiquement fustigé les discours et attitudes xénophobes de la part de certains pays et a déploré les divisions européennes sur les questions migratoires. Une posture confortable pour un pays peu sollicité traditionnellement par les personnes en quête de protection compte tenu de sa situation internationale. Jusqu'en 2014, le nombre de demandes d'asile s'élevait à quelque 200 personnes par année, essentiellement issues de ressortissant-e-s de ses ex-colonies. Et ce n'est que depuis 2007 que le Portugal participe -timidement- aux programmes de réinstallation de réfugié-e-s du HCR (30 personnes par an).

UNE CERTAINE OUVERTURE...

Suite au conflit syrien et à l'augmentation en Europe des flux migratoires en 2015, le pays s'est engagé dans le *Programme européen de relocalisation de réfugiés*. D'après l'OCDE, les deux tiers de l'augmentation des demandes d'asile dans le pays en sont dus. Au fil des ans, les autorités politico-administratives et ONG portugaises ont mis en place un système d'intégration spécifique pour cette population, qui fut même qualifié de «solution durable et efficace» par le HCR.

En automne 2018, le Portugal signa directement un accord bilatéral avec la Grèce concernant la relocalisation de réfugié-e-s. De plus, dans le cadre du plan de la Commission européenne (CE) visant à relocaliser de manière volontaire des mineurs non accompagnés depuis la Grèce, il s'est engagé à en accueillir 500.

... MAIS QUELQUES OMBRES AU TABLEAU

Pour les demandeurs d'asile qui ne sont pas dans des programmes de réinstallation (demandeurs dits «spontanés»), l'accueil et l'intégration au Portugal sont plus complexes. Si l'accès au marché de l'emploi est immédiat et sans restriction, la validité du permis de séjour, renouvelable tous les 6 mois, constitue un obstacle. L'accès à la santé et aux moyens de subsistance est aussi fortement impacté par la lenteur du traitement des demandes liée à l'hétérogénéité des bureaux administratifs régionaux.

Plus inquiétant, le recours excessif par le Portugal à la détention des demandeurs d'asile, y compris des enfants, malgré les recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU fin 2019. En outre, le Comité contre la torture a exhorté le Portugal à «veiller à ce que les enfants non accompagnés et séparés de leur famille et les familles avec enfants ne puissent pas être placés en rétention au seul motif qu'ils sont en situation irrégulière au regard de la législation sur l'immigration».

UNE NOUVELLE ÈRE ?

Bien que mue par des considérations sanitaires, la régularisation annoncée au Portugal est-elle le signe d'un changement de paradigme? AIDA rappelle qu'elle concerne avant tout les personnes en séjour irrégulier et se trouvant dans une situation de vulnérabilité, car n'ayant pas normalement accès aux soins et à la santé. Reste le geste, positif, mais comme son nom l'indique temporaire. Souffrant d'un déclin démographique, le Portugal ne cache pas que l'accueil des réfugié-e-s peut être une opportunité, également pour faire face au manque de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques.

SÉGOLÈNE HUBER

SOURCES ET DOCUMENTATION

- Asylum Information Database (AIDA), *Country report: Portugal*, 2019.
- European Asylum Support Office (EASO), *Annual Report on the Situation of Asylum in the European Union*, 2020.
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), *Finding their way. The integration of refugees in Portugal*, 2019.
- UN Refugee Agency (UNHCR), *Resettlement Handbook: Country Chapter – Portugal*, January 2019.
- Sacramento, O., Turtiainen, K., & Silva, P. G. (2019). «Policies of Refugee Settlement and Integration in Europe: the Cases of Portugal and Finland». *European Journal of Migration and Law*, n°21(4), pp. 409-434.
- *Infomigrants*, «Réfugiés: le Portugal se positionne comme un pays d'accueil», Maéva Poulet, 29 juin 2018.
- *Público*, «SEF detém crianças requerentes de asilo contra recomendações da ONU», Joana Gorião Henriques, 22 juillet 2018

SUISSE

8 septembre

Les député-e-s du Grand Conseil vaudois n'ont pas été sensibles au sort de [Sangar Ahmad](#), ancien professeur de langue et réalisateur, qui a travaillé à la désinfection de locaux hospitaliers et médicaux vaudois durant la pandémie. Une [pétition](#) avait été lancée en avril 2020 afin de demander aux autorités vaudoises de suspendre le renvoi de ce Kurde d'Irak venu chercher refuge en Suisse en 2017. [Par 69 voix contre 65](#), les député-e-s ont décidé de classer la pétition. Toujours menacé, Sangar Ahmad refuse de rentrer en Irak.

1^{er} octobre

Solidarité sans frontières (SOSF), le syndicat des services publics (vprod-ssp) et l'Union des étudiant-e-s des Suisse (UNES) ont lancé une campagne intitulée «Éducation pour toutes et tous – maintenant!». À cette occasion, une [pétition](#) adressée aux autorités suisses demande que l'accès à l'éducation et à la formation soient garantis, indépendamment du type du permis de séjour et du cursus scolaire ou type de formation.

17 octobre

Le Collectif «[Droit de rester](#)» annonce le décès d'Abdoul Mariga en Guinée. Le jeune homme, qui avait vécu 10 ans en Suisse et avait fait preuve d'un parcours d'intégration exemplaire, avait été renvoyé de force en Guinée fin 2019, un pays qui lui avait refusé la citoyenneté. Malade et sans famille, Abdoul Mariga faisait face à des conditions de vie très précaires en Guinée, et n'a pas pu avoir accès aux soins médicaux dont il avait fortement besoin.

24 octobre

La neutralité de l'unité LINGUA du Secrétariat d'État aux migrations portant sur des ressortissant-e-s tibétain-e-s est mise en cause. La [NZZ am Sonntag](#) révèle qu'un groupe d'expert-e-s indépendant-e-s a passé au crible les analyses menées par un spécialiste de cette unité chargé de l'évaluation des demandes d'asile des ressortissant-e-s tibétain-e-s et remet en question l'objectivité et la qualité de ses conclusions. Une pétition a été lancée, demandant au SEM une réévaluation de toutes les analyses LINGUA car «environ 300 demandes d'asiles de ressortissant-e-s tibétain-e-s ont été rejetées au motif que leur socialisation n'aurait pas eu lieu au Tibet ou en Chine». L'[OSAR](#) et la Communauté tibétaine de Suisse plaident pour la légalisation des personnes ayant été déboutées, même en cas de doute concernant leur lieu de socialisation.

28 octobre

Les personnes titulaires d'une admission provisoire en Suisse peuvent souffrir. Leur intégration devra désormais être prise en compte par l'autorité lorsqu'elle examine la possible levée d'une admission provisoire estimant les juges du TAF dans un arrêt de principe (E-3822/2019). Le SEM doit appliquer le principe de proportionnalité qui demande à l'autorité d'exercer son pouvoir d'appréciation en pondérant les intérêts publics à exécuter le renvoi avec la situation et l'intégration de la personne concernée. Dans le cas d'espèce, le TAF a jugé que l'admission provisoire du recourant devait être maintenue en raison,

entre autres, de son jeune âge, de son haut degré d'intégration, de la durée de son séjour en Suisse (5 ans) et du fait qu'il n'a jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune poursuite.

17 novembre

6 ans après l'incendie au Centre d'hébergement collectif des Tattes (GE) ayant coûté la vie à un jeune homme et blessé 40 personnes suite à leur défenestration pour échapper aux flammes, le Ministère public genevois a rendu son instruction. 5 prévenus risquent une condamnation d'après la RTS ([RTS, Info 17.11.10](#)). L'association Solidarité Tattes demande depuis 2014 justice pour les sinistrés et des papiers pour toutes les victimes de l'incendie, ainsi que plus de transparence quant aux résultats de l'enquête.

17 novembre

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Suisse concernant le renvoi d'un citoyen gambien homosexuel vers son pays d'origine. Sous l'angle de la violation de l'article 3 de la Convention – se rapportant à l'interdiction de traitements inhumains et dégradants – elle estime que «les autorités suisses n'ont pas correctement apprécié le risque de mauvais traitements auquel le premier requérant, du fait de son homosexualité, se trouverait exposé en cas de renvoi vers la Gambie, et qu'elles n'ont pas suffisamment cherché à déterminer si l'État le protégerait contre de tels actes aux mains d'acteurs non étatiques.» Elle a également rappelé que l'existence d'une loi réprimant les actes homosexuels ne suffit pas à exclure un renvoi.

EUROPE

23 septembre

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé une proposition de nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile visant à remplacer le règlement de Dublin III. L'objectif serait «[d'améliorer et d'accélérer les procédures d'asile, selon un principe de solidarité et de responsabilité partagées](#)». [Pour la Cimade, le nouveau pacte ne tire pas «les leçons de l'échec et du coût humain intolérable des politiques menées depuis 30 ans et s'inscrit dans la continuité des logiques déjà largement éprouvées, fondées sur une approche répressive et sécuritaire au service de l'endiguement et des expulsions et au détriment d'une politique d'accueil qui s'attache à garantir et à protéger la dignité et les droits fondamentaux.»](#)

29 septembre

Human Right Watch (HRW) dénonce les expulsions sommaires opérées par les autorités chypriotes envers les demandeurs d'asile en provenance du Liban. En se basant sur des témoignages récoltés et sur le décompte établi par l'ONG locale KISA, plus de 200 personnes ont été repoussées ou abandonnées par des garde-côtes. [HRW demande que les autorités judiciaires chypriotes ouvrent «une enquête transparente, approfondie et impartiale sur ces allégations.»](#)

30 septembre

Les autorités de la région de Krajina (Bosnie Herzégovine) ont ordonné l'évacuation du camp de Bira géré par l'OIM. Elles justifient cette décision par le manque de soutien de la

part des autres régions bosniennes et par la pression de la population locale qui réclame le départ des exilé-e-s. À la suite de l'évacuation, certaines personnes ont été abandonnées dans les bois et près de 350 autres ont été transférées vers un autre camp – celui de Lipa – qui concentre déjà plus de 1000 exilé-e-s. L'approvisionnement en eau et en électricité y est insuffisant. Les exilé-e-s sont forcés-e-s de dormir dans la rue. Les autorités bosniennes prévoient d'évacuer un second camp, sans préciser où les personnes migrantes pourront se rendre.

23 octobre

Au Royaume-Uni, les conditions d'accueil et de vie des requérant-e-s sont dénoncées par l'Inspection royale britannique, un institut indépendant. Les personnes nouvellement arrivés-e-s par la Manche manquent de biens de première nécessité, d'accès aux douches et à l'air libre, subissent des détentions très longues, au sein de conteneurs maritimes sans fenêtres et se voient confisquer leurs téléphones portables. Le nombre de personnes traversant la Manche ne cesse d'augmenter. Fin octobre, le HCR France s'est dit «profondément choqué et attristé par le tragique naufrage d'une embarcation où quatre personnes ont perdu la vie dont deux enfants de cinq et huit ans – entre la France et l'Angleterre». Pour l'organisation onusienne, ces drames ne doivent plus «se passer dans l'indifférence».

24 octobre

[Des investigations menées par différents médias européens et japonais ont documenté](#) – par des

vidéos, images satellite, récits de témoins – plusieurs incidents de refoulement en mer de bateaux de demandeurs d'asile traversant la mer Égée entre la Turquie et la Grèce. L'enquête désigne expressément l'agence européenne de surveillance des frontières (FRONTEX): «les responsables de Frontex sont conscients des pratiques illégales des gardes-frontière grecs – et sont en partie impliqués dans les refoulements eux-mêmes». À noter que la Suisse est impliquée financièrement et opérationnellement dans Frontex.

27 octobre

La Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a estimé que la Belgique avait enfreint le droit international en sous-estimant, entre autres, les risques encourus par un requérant soudanais en cas de renvoi. La Cour a souligné que la situation générale des droits de l'homme au Soudan était problématique à l'époque des faits.

> CEDH: Convention européenne des droits de l'homme

> Cour EDH: Cour européenne des droits de l'homme

> DFJP: Département fédéral de justice et police

> LAsi: Loi sur l'asile

> SEM: Secrétariat d'État aux migrations

> TAF: Tribunal administratif fédéral

> UE: Union européenne

Page réalisée par Ségolène Huber
Sources: [Infomigrants](#), [Der Spiegel](#), [NLTimes](#), [NZZ am Sonntag](#), [Le Temps](#), [Le temps des réfugiés](#), [The Guardian](#), [Migreurop](#), [ODAE](#), [Cimade](#), [HRW](#), [OSAR](#), [UNHCR](#).

NOUVELLE PROCÉDURE D'ASILE

OPINION CHAQUE ERREUR COMPTE

24% des recours contre des décisions prises dans le cadre d'une procédure accélérée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ont été remportés devant le Tribunal administratif fédéral (TAF). Un tiers des recours gagnés ont été déposés par des juristes indépendants parce que la représentation juridique officielle (mandatée par le SEM) les avait jugés « dénués de chance de succès ». Le bilan chiffré établi par une *Coalition de juristes indépendant-e-s* à l'égard de la nouvelle procédure d'asile accélérée – censée être « rapide, juste et équitable » – est cinglant.

Mais ce n'est pas pour ébranler le SEM, dont la ligne de défense laisse pantois. Interviewée par la RTS¹, sa porte-parole affirme que « c'est la preuve que ça fonctionne ». Mais qu'est-ce qui fonctionne exactement lorsque plus de 1168 décisions sont ainsi contestées devant la justice ?

« Le SEM n'a ni clarifié les faits d'une manière juridiquement correcte ni procédé à une évaluation suffisante des preuves », juge le TAF dans un arrêt mentionné par la RTS où témoigne l'une des victimes réhabilitées. On peut citer des dizaines de jugements similaires et très sévères face au manque de diligence des fonctionnaires du SEM², dont le tout récent arrêt de principe date du 9 juin 2020.

Si la porte-parole du SEM se défait derrière des erreurs de jeunesse qui auraient été réglées depuis décembre 2019, on peine à croire sur parole une institution qui n'a cessé de communiquer sur le bilan « positif » de l'accélération des procédures. Aldo Brina, chargé d'information au secteur réfugiés du Centre social protestant Genève, qui a participé à l'élaboration du rapport, évoque pour sa part des dysfonctionnements systémiques (lire ci-contre). Et rappelle quelques-unes des revendications de la coalition, dont l'objectif, rappelons-le, est de favoriser une procédure d'asile qui ne joue pas avec la vie des gens à la légère. Car l'enjeu est là.

La poursuite d'un travail d'observation indépendant s'avère donc plus que nécessaire.

SOPHIE MALKA

¹ RTS, 19h30, 7.10.20 et *Forum*, 11.10.20.

² Vivre Ensemble, « Fact-checking. Les ratés de l'accélération des procédures », VE 176, février 2020

TROP RAPIDE, DE MAUVAISE QUALITÉ. BILAN SÉVÈRE DES JURISTES INDÉPENDANT-E-S

Le 8 octobre dernier, une « Coalition de juristes indépendant-e-s » a publié un bilan de la première année de mise en œuvre de la nouvelle procédure d'asile¹. La Coalition qui est à l'origine de ce rapport est composée d'associations, d'avocat-e-s et d'individus qui ont en commun d'être actifs dans la défense du droit d'asile et de ne pas exercer de mandat pour le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), d'où le qualificatif « indépendant-e-s ». Le Centre social protestant de Genève en fait partie.

La période passée sous revue va du 1^{er} mars 2019, date d'entrée en vigueur de la restructuration de l'asile, au 29 février 2020. Ce bilan repose premièrement sur des statistiques obtenues auprès du SEM et du Tribunal administratif fédéral (TAF), deuxièmement sur 75 cas d'application de la nouvelle procédure recensés par les membres de la Coalition, troisièmement sur les observations qualitatives issues de la pratique des membres de cette Coalition.

Premier constat: la procédure menée par le SEM va trop vite, et des décisions sont prises sans que les faits aient pu être clairement établis. Autrement dit, des décisions négatives sont parfois prises sans que les motifs d'asile aient été entièrement clarifiés. Il est même fréquent que la situation médicale des personnes en demande d'asile, pourtant éminemment liée à la compréhension de leurs motifs, n'ait pas fait l'objet d'une investigation adéquate.²

Cette observation n'a rien d'original, puisque l'Organisation suisse d'aide aux réfugié-e-s communiquait déjà à ce sujet le 4 février dernier: « Les autorités se concentrent sur l'accélération, quitte à négliger l'équité et la qualité des procédures³ ». Ce qui vient ici appuyer le propos, ce sont les statistiques: en procédure accélérée, 24% des recours contre une décision négative sont acceptés par le

Tribunal administratif fédéral. Un taux de succès bien supérieur à la moyenne entre 2015 et 2018, qui était de 11,4%. Les décisions du SEM sont donc manifestement de plus mauvaise qualité qu'auparavant. Pour faire passer sa grande restructuration, l'administration argumentait qu'en réunissant tous les acteurs de la procédure sous un même toit elle pourrait accélérer les procédures sans y perdre en qualité... c'est raté.

L'autre point d'achoppement est celui du triage des demandes d'asile entre procédure accélérée, prévue pour les cas les plus évidents, ou procédure étendue, censée permettre de débrouiller les cas les plus complexes. Tout au long de la promotion de sa restructuration, le SEM projetait de traiter 40% de demandes en procédure étendue. Or, pendant la période passée sous revue, l'autorité n'a eu recours à la procédure étendue que dans 18% des cas, soit moins de la moitié de la part initialement prévue. Le 9 juin dernier, le Tribunal administratif fédéral est intervenu pour forcer le SEM à traiter un cas en procédure étendue⁴. Dans cette affaire, le SEM a tenté de traiter un dossier complexe en procédure accélérée, et a rendu une décision en 89 jours au lieu des 29 prévus par la loi. Espérons que cet arrêt de principe incite le SEM à recourir davantage à la procédure étendue !

¹ Coalition des juristes indépendant-e-s pour le droit d'asile, « Restructuration du domaine d'asile. Bilan de la première année de mise en œuvre », 8 octobre 2020

² Vivre Ensemble, « Fact-checking. Les ratés de l'accélération des procédures », n° 176, février 2020

³ OSAR, « L'accélération ne doit pas prêter l'équité et la qualité », 4 février 2020.

⁴ Tribunal administratif fédéral, *arrêt E-6713/2019*, 9 juin 2020

L'autre constat majeur de ce rapport de la Coalition, c'est que près d'un recours sur trois gagné devant le TAF n'a pas été déposé par l'organe de protection juridique pourtant mandaté par le SEM pour la défense juridique des requérant-e-s d'asile, et présent dans les Centres fédéraux d'asile à cette fin, mais par un prestataire externe ou par le requérant-e lui-même. Pour rappel, quand une décision négative tombe, le représentant-e juridique peut faire recours, s'il estime que le recours n'a pas de chances de succès, peut résilier son mandat. Le requérant-e d'asile dispose alors du temps restant, sur un délai de recours de sept jours seulement, pour trouver à l'extérieur du centre quelqu'un qui veut bien l'aider. C'est une démarche qui peut s'avérer difficile, voire impossible, si le centre où le requérant-e se trouve est isolé, ce qui est fréquent. Dans de nombreux cas gagnés par des mandataires externes, c'est ce qui s'est produit: le mandat a été résilié, le cas ayant été jugé – à tort – sans chance de succès, et le requérant-e d'asile a dû se débrouiller par ses propres moyens.

LE PROBLÈME DES CAS NON-DÉFENDUS

Pour illustrer son propos, le rapport de la Coalition s'appuie sur des fiches de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers. Celui-ci décrit des cas concrets où la nouvelle procédure pose problème. «Nezif» et «Gesine»⁵, par exemple, est un couple avec deux enfants originaire de Turquie. Leur dossier est manifestement complexe: appartenance à une minorité ethnique et religieuse, engagement politique, activité syndicale, surveillance policière, menaces venant d'inconnus. Pourtant le SEM, dans une pro-

cédures accélérées, refuse leur demande. Leur représentant-e juridique, bien que critique au moment d'exprimer son avis sur le projet de décision du SEM, estime au final que le recours est dénué de chances de succès. La famille cherche alors une aide extérieure et se tourne vers le *Solidaritätsnetz* de Berne, une association indépendante aux moyens bien moindres de ceux dont dispose le prestataire subventionné. *Solidaritätsnetz* écrit un recours et obtient de nouveaux moyens de preuve. Le SEM est finalement forcé de revenir sur sa décision et de poursuivre l'instruction dans une procédure étendue⁶.

Disons-le sans ambages: chaque cas gagné au TAF ou infléchissant la volonté du SEM grâce au travail effectué par un-e mandataire externe ou par le requérant-e d'asile lui-même, alors que la protection juridique avait résilié son mandat, constitue une erreur grave de la protection juridique subventionnée par le SEM pour défendre les requérant-e-s. L'erreur étant humaine, on peut comprendre qu'un ou deux cas se produisent, mais il y a eu 66 cas gagnés au TAF hors représentation juridique pendant la seule première année de fonctionnement. C'est beaucoup trop, et ce chiffre laisse craindre un problème systémique: soit certains organismes de protection juridique font mal leur travail, soit ils renoncent à faire recours pour des raisons de manque de temps ou par souci d'économie – ce qui est tout aussi grave, parce que ces motifs de résiliation ne sont pas prévus par la loi. Et ce décompte ne tient évidemment pas compte des décisions qui n'ont finalement pas pu être contestées faute d'avoir trouvé une aide juridique externe.

5 Prénoms d'emprunt

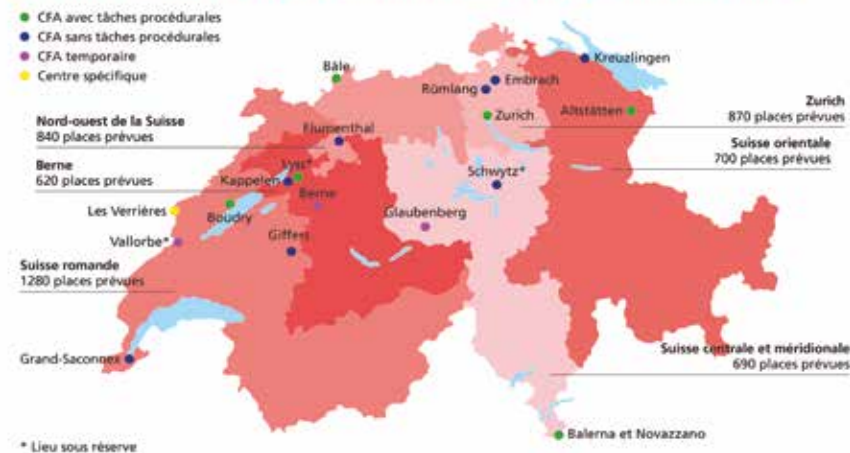
6 Schweizerische Beobachtungsstelle für Asyl- und Ausländerrecht, *Beschleunigtes Verfahren wurde komplexer Fall nicht gerecht*, Fall 367/25.09.2020

7 Pikett Asyl, «Über das Pikett Asyl» [en ligne, page consultée le 3.12.20]

8 Site internet du CSDH: <https://www.skmr.ch/frz/home.html>

9 Secrétariat d'État aux migrations (SEM), «Procédures d'asile accélérées: premier bilan», 6.02.2020

Les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) dans les six régions



EPER, Comprendre l'asile, Restructuration de la procédure d'asile en Suisse en 2019

UNE PROTECTION INÉGALE

Notons tout de même que la pratique des prestataires de protection juridique n'est pas la même dans toute la Suisse: selon le rapport de la Coalition, un-e requérant-e d'asile a quatre fois moins de chances de voir sa cause défendue devant le TAF s'il est au centre d'Altstätten que s'il est au centre de Boudry. D'un côté, cette hétérogénéité des pratiques renforce malheureusement le caractère «loterie» de la procédure d'asile. D'un autre côté, du point de vue romand, nous sommes rassurés de constater que les juristes de Boudry sont parmi ceux qui effectuent le mieux leur travail.

Finalement, la Coalition adresse des revendications, qui touchent aux différents aspects précités: le SEM doit ralentir la cadence en procédure accélérée; les délais de traitement des demandes doivent être assouplis; les délais de recours doivent aussi être prolongés, de même que ceux de traitement d'un recours par le TAF; le SEM doit revoir sa politique de triage et recourir davantage à la procédure étendue; les prestataires de protection juridique partout en Suisse doivent résilier moins de mandats et, en cas de résiliation, les motifs de cette résiliation doivent être rendus par écrit aux requérant-e-s d'asile. Les membres de

la Coalition font aussi le constat qu'une aide juridique indépendante demeure essentielle, et certains montent déjà des projets pour la renforcer spécifiquement à l'adresse des requérant-e-s d'asile en procédure accélérée⁷.

Le SEM, de son côté, annonce une évaluation de sa nouvelle procédure pour l'été 2021. Dans ce cadre, l'analyse de la qualité des décisions et de la protection juridique sera réalisée par le Centre de compétence sur les droits humains (CSDH)⁸. Le contenu de cette évaluation sera certainement intéressant, même s'il est piquant de relever que l'évaluation présente le même défaut que la protection juridique à évaluer: le CSDH agit sur mandat du SEM et l'enveloppe dont il dispose est chiche. Il faudrait, entre autres points à sonder, poser des questions aux personnes en demande d'asile elles-mêmes, pour savoir notamment si elles ont confiance en ces représentant-e-s juridiques qui travaillent côte à côte avec le SEM – la Coalition indique avoir recueilli des témoignages alarmants sur ce point. Mais un tel sondage n'est pas prévu. Pour ces raisons il y a fort à parier que ce n'est pas cette évaluation qui fera douter le SEM, qui avec entrain tire un bilan positif de sa propre action⁹. Normal.

ALDO BRINA

PROTECTION

UNE PLATEFORME POUR PROTÉGER LES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

PARLER D'UNE SEULE VOIX

À l'occasion de la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains (18 octobre), quatre organisations non gouvernementales¹, basées dans les trois régions linguistiques de la Suisse, ont organisé un événement de lancement d'une nouvelle plateforme dédiée à la lutte contre la traite des êtres humains en Suisse². À cette occasion, des histoires inspirées de situations réelles ont été lues aux participant-e-s afin de transmettre les sentiments qui animent les victimes de traite et les difficultés auxquelles elles sont confrontées en Suisse.

Les organisations fondatrices de la «Plateforme Traite» connaissent trop bien ces obstacles. De par le nombre de victimes assistées, environ 400 rien qu'en 2019, elles sont inlassablement confrontées à des situations humaines dramatiques sans qu'une protection, à laquelle ces hommes et femmes devraient pouvoir prétendre, leur soit accordée. Par une coopération continue et un échange d'informations approfondi, la plateforme entend renforcer le respect de leurs droits.

La Secrétaire exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a salué la création de la plateforme. Petya Nestorova y voit l'opportunité pour les «ONG spécialisées de parler d'une seule voix, au profit d'une meilleure protection des victimes de la traite.»

L'événement de lancement a également été l'occasion de transmettre aux autorités fédérales des recommandations en vue du respect des engagements pris par la Suisse au titre de la *Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains* (ci-après: «Convention TEH»). Près de dix ans après sa ratification, les droits garantis aux victimes

de traite ne sont pas toujours assurés, en particulier lorsque les personnes sont en procédure d'asile.

CLAUDE DE SOUVERAINETÉ

Parmi les recommandations principales visant à protéger les victimes de traite relevant de l'asile, il a été demandé aux autorités suisses d'appliquer la clause de souveraineté dans le cadre des procédures communément appelées procédure Dublin³. Les observations du terrain montrent que le risque, en cas de transfert Dublin, d'être de nouveau retrouvé par les trafiquants est considérable. La Suisse ne peut simplement présumer que la sécurité d'une victime est garantie du seul engagement d'un État européen à un traité international, sans réaliser un examen plus approfondi de la situation propre à la personne. D'autant que les associations sont toutes parvenues à la même conclusion: les victimes de traite des êtres humains sont une catégorie de personnes très vulnérables. Elles ont besoin et doivent pouvoir prétendre au plus vite à une assistance adéquate, par un hébergement au sein d'une structure spécialisée, à des conseils et à des

1 Antenna MayDay Ticino, ASTRÉE, Centre social protestant Genève et FIZ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes.

2 www.plateforme-traite.ch

3 Lorsqu'une personne s'est précédemment trouvée sur le territoire d'un État signataire du Règlement Dublin, la personne peut y être transférée en vue de l'examen de sa demande d'asile. La Suisse peut, pour des raisons humanitaires, renoncer à ce transfert et examiner elle-même la demande de protection en activant la «clause de souveraineté».

soins médicaux en particulier sur le plan psychosomatique. Cela ne peut pas être garanti dans le cadre d'une procédure accélérée où le seul souci des autorités fédérales et cantonales est un transfert vers un autre État européen.

Il est lieu de rappeler que ces droits sont les droits primaires des victimes de traite des êtres humains, dès l'instant où il existe des soupçons de tels actes et cela indépendamment du lieu de la commission de l'infraction (art. 12 Convention TEH). À ce sujet, il a été rappelé que le nombre de victimes identifiées laisse présager une réalité certainement bien supérieure et que les associations spécialisées devraient être incluses au stade de l'identification, tel que cela est d'ailleurs suggéré par la Convention TEH (art. 10 al.1). Par ailleurs, la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) qui devrait pouvoir assurer les mesures d'assistance dans le cadre du délai de réflexion et de rétablissement, première phase de protection cruciale des victimes, n'est pas prévue pour des victimes ayant été exploitées en dehors de la Suisse, ce qui est également décrié et en violation des engagements pris au titre de la Convention TEH. Les victimes ne devraient pas subir de traitement différencié.

Avec une approche centrée sur la victime et son besoin de protection, la plateforme compte s'engager pour le respect des droits de chacun-e.

SIBEL CAN-UZUN

Secteur d'assistance aux victimes de traite des êtres humains CSP Genève et ANNA SCHMID
Coordnatrice de la plateforme

D'autres recommandations politiques ainsi que des informations générales sur la traite des êtres humains peuvent être trouvées sur le site internet de la plateforme: <https://plateforme-traite.ch/themes/une-meilleure-protection-des-victimes-de-la-traite-des-etres-humains-dans-le-systeme-dasile/>

EN BREVE

CAS COVID-19 DANS LES CENTRES DE DÉTENTION ADMINISTRATIVE

MISE EN QUARANTAINE, MAIS PAS POUR LES RENVOIS...

Les centres de détention administrative de Favra et de Frambois ont été en quarantaine début décembre. Favra l'a été une première fois du 16 au 27 novembre en raison d'un cas de Covid positif détecté parmi les «pensionnaires». Le malade a été envoyé en isolement à la prison de Champ-Dollon. Selon la presse, des mesures de protection sanitaire ont été prises à l'intérieur du centre – restreignant la liberté de mouvement des détenus – afin de limiter la propagation du virus. Or si plus personne n'y a été admis durant cette période, les renvois se sont poursuivis malgré les risques sanitaires.

Un ressortissant tunisien a ainsi été envoyé pour une nuit au centre de détention de Frambois avant d'être emmené à l'aéroport de Zurich pour un vol spécial vers la Tunisie. Opposé à son retour, il a refusé de se faire tester et il n'est pas parti. Il a été ramené à Favra le 18 novembre.

Début décembre, le centre était à nouveau en quarantaine.

Par ailleurs, le 29 novembre, un détenu a été transféré de Favra à Frambois en vue de son départ pour l'Italie. Ce dernier a subi un test Covid, comme l'exige l'Italie, qui s'est révélé être positif. Frambois est depuis en quarantaine, ce qui n'a pas empêché les autorités de procéder au renvoi d'une autre personne depuis ce lieu de détention.

En pleine crise sanitaire, comment justifier de tels déplacements qui font courir des risques tant aux détenus qu'aux personnes qui vont accompagner ou côtoyer cette personne? Et pourquoi s'obstiner à garder ouvertes deux prisons de détention administrative à moitié vides?

ANNE-MADELEINE REINMANN, AGORA

MANDATS PRIVÉS

OSEARA. LE «MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX», VRAIMENT?

MÉDECINS AUX ORDRES DU SEM

Obéissance, neutralité, coûts minimaux. On sait que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) tient à s'assurer une « discrétion » totale quant aux organismes qu'il mandate. Les ONG présentes au sein des centres, dans le cadre de la représentation juridique ou des groupes de bénévoles, ne doivent pas trop élever la voix sur les conditions qui y règnent. Pas étonnant que des organismes « apolitiques » soient privilégiés pour effectuer certains mandats (voir également articles ORS). Dans le domaine médical et a fortiori lorsqu'il s'agit de renvois, la tension entre devoir de réserve et déontologie est à son comble. La société médicale OSEARA vient de voir son mandat prolongé dans de drôles de circonstances. Ceci, alors qu'elle a été dénoncée pour son manque d'indépendance à l'égard du SEM, pour avoir par le passé administré des psychotropes prohibés lors de vols spéciaux et plus récemment pour avoir avalisé des expulsions hautement problématiques¹. Alertée par les pratiques de l'entreprise, un groupe de médecins indépendants appelle à documenter tout manquement lors de renvois.

Le 9 juillet 2020, le SEM annonçait avoir interrompu la procédure d'adjudication du mandat de prestations médicales lancée en avril 2020 et avoir prolongé le contrat de l'entreprise OSEARA, qui assure cette prestation depuis 2012². Motif: les cinq propositions reçues en réponse à l'appel d'offres étaient trop chères.

Suite aux critiques concernant la qualification des médecins d'OSEARA de nouvelles règles avaient été édictées dans le cadre de l'appel d'offres, notamment l'obligation d'engager uniquement des médecins secouristes. Il avait également été décidé de séparer les mandats en deux lots et de les confier à deux entités séparées: l'une pour établir l'aptitude au renvoi des personnes,

l'autre pour l'accompagnement médical durant les vols.

De graves négligences³ lors de renvois avaient également mis en lumière un conflit d'intérêts: OSEARA avait en effet une incitation à déclarer les personnes aptes à être renvoyées (« fit to fly ») dans la mesure où elle était ensuite rémunérée pour l'accompagnement médical du vol. Autre problème éthique, dénoncé par le *Tages-Anzeiger*⁴ suite à une bavure à Zurich: l'entreprise n'était rémunérée que si la personne était déclarée apte au renvoi. « Dans la plupart des cas, un médecin d'OSEARA certifie la transportabilité et un autre accompagne le vol spécial. L'entreprise gagne donc deux fois plus dans ces cas. Si une personne est jugée

1 Vivre Ensemble, *Les expertises médicales douteuses de l'entreprise OSEARA pour le compte du SEM*, Giada de Coulon, paru sur asile.ch le 26 janvier 2018

2 SEM, *Interruption de la procédure d'adjudication sur les prestations médicales lors des renvois*, 9.7.2020

3 *Le Matin Dimanche*, *Renvoi forcé: Le Conseil d'État a-t-il perdu le sens de l'humanité?*, 10.5.2020

4 *Tages-Anzeiger*, *Ärzte ohne nötige Qualifikation begleiten Ausschaffungsflüge*, 17.1.20

5 *Tribune de Genève*, *Vols spéciaux: Berne réorganise les services médicaux*, 14.4.2020



Dessin de HERJI réalisé pour Vivre Ensemble, accompagnant l'opinion « Médecins pour la bonne conscience ? » du médecin François Pilet, paru dans Vivre Ensemble n° 174, octobre 2020

inapte au transport, elle ne gagne rien. Le pourcentage de ceux qui sont jugés incaptes à voler est très faible. [...]»

L'annonce de cette scission des mandats et le fait qu'OSEARA ne soit pas certifiée pour les services de secours⁵ – l'excluant de fait d'un des mandats – ont eu un impact immédiat: le président du conseil d'administration d'OSEARA a annoncé sa démission de cette fonction en avril. Il estimait en outre « peu probable » que l'entreprise postule pour assumer uniquement l'un des mandats. Derrière le peu probable, on comprend peu rentable.

Trois mois plus tard, c'est donc un rétro-pédalage total. Le SEM indique qu'« en fin de compte, [la scission] ne sera pas mis[e] en œuvre car les avantages qu'[elle] présente ne suffisent pas à justifier le surcoût qu'il engendre. Le respect des normes médicales est également assuré dans le cadre des prescriptions du contrat en cours. » Peut-on le croire sur parole ?

SOPHIE MALKA

APPEL DES MÉDECINS

Les médecins du groupe Médecins Action Santé Migrant-e-s* sont très sceptiques face à cette réattribution du mandat à OSEARA. Ils lancent un appel aux médecins suisses et aux personnes du terrain pour leur signaler « tout renvoi où la déontologie médicale n'a pas été respectée. Nous ne laisserons rien passer et pouvons porter plainte devant le Conseil de déontologie des médecins suisses », écrit le Dr. Pierre Schneider dans un courrier à ses collègues. Nous nous en faisons écho.

* Retrouvez les actions et la charte (à signer) du groupe Médecins Action Santé Migrant-e-s: sur le site masm.ch

DES PROFITS POUR UNE MISSION SOCIALE ET PUBLIQUE ?

Proposer ses services à moindre coût pour remporter les marchés publics. Telle a été la stratégie de l'entreprise zurichoise ORS dès 1992 pour s'étendre en Suisse et y rafler la gestion et l'encadrement des centres collectifs hébergeant les requérant-e-s d'asile. Une stratégie qu'elle exporte (voir p.26) dans un secteur florissant à en croire les comptes – jusqu'ici sous le sceau du secret – figurant au rapport d'activité d'ORS publié en 2019¹.

Son bénéfice « opérationnel » se chiffre en 2019 à près de 1,7 million de francs suisses pour les marchés suisse, allemand et autrichien, alors que son chiffre d'affaires global – autrement dit ses recettes, provenant essentiellement de fonds publics – s'élevait l'an passé à 132,7 millions de francs pour ces trois pays, dont 87 millions rien que pour la Suisse.

À noter que malgré une baisse de revenus de 25 millions entre 2018 et 2019, attribuée par l'entreprise à la chute des demandes d'asile dans les trois pays, le bénéfice d'ORS a augmenté. Comment ? Difficile à dire vu le manque de détails dans les comptes.

Dans une enquête du *Temps* en 2016, ORS revendiquait une plus grande souplesse et un management plus efficient² lui permettant de dégager des économies. Mais jusqu'où peut-on réduire les charges, sans peser sur les conditions de travail et le degré de qualification des employé-e-s embauchés, et sans s'attaquer aux condi-

tions de vie des personnes hébergées ? C'est sur ces aspects que portent l'essentiel des critiques des organisations de défense des réfugié-e-s, qui ont à plusieurs reprises fait part de traitements problématiques dans les centres, de personnel insuffisant ou insuffisamment formé, du manque d'accès aux soins. Nous nous en sommes fait l'écho dans notre revue à plusieurs reprises pour ce qui est de la Suisse.³

En éliminant des organismes publics ou associatifs avec des offres systématiquement moins chères pour assumer cette tâche à vocation sociale,⁴ ORS s'est progressivement placée comme le prestataire numéro 1 des cantons et communes et Confédération, profitant également de la restructuration de l'asile. Aujourd'hui, elle gère plus de 35 centres d'hébergement, centres de transit et structures d'aide d'urgence, près de 450 logements et 10 centres fédéraux pour la Confédération.

Pour la conseiller, elle peut compter, parmi les 5 membres de son Comité consul-

tatif, sur trois personnalités politiques suisses actives dans l'asile au moment où ORS a commencé à étendre ses ailes : à sa présidence, Ruth Metzler (PDC), Conseillère fédérale chargée du Département fédéral de justice et police de 1999 à 2003; Rita Führer (UDC), Conseillère d'État zurichoise de 1995 à 2000, qui a mené une politique très dure à l'égard des demandeurs d'asile dans son canton, et qui est à l'origine de la suppression de l'aide sociale aux personnes déboutées (coauteure du fameux rapport Führer-Gerber). Et enfin Erwin Jutzet (PS), Conseiller d'État fribourgeois entre 2006 et 2016. Il était à la tête de la Direction de la Sécurité et de

la Justice lorsqu'ORS a obtenu le mandat à Fribourg. Quels sont les honoraires versés à ces personnalités ? Mystère.

Tout ceci n'empêche pas le directeur d'ORS de se plaindre, en introduction de son rapport annuel 2019, d'une « concurrence accrue en Suisse, en particulier de la part des prestataires publics, des **prestataires subventionnés par l'État** ainsi que des organisations caritatives [qui] a entraîné une situation de concurrence déloyale et une pression accrue sur les coûts ». On croit rêver !

SOPHIE MALKA

RAPPORT ANNUEL 2019

| Chiffre d'affaires par pays (en milliers de CHF) | 2019 | 2018 |
|---|----------------|----------------|
| Suisse | 87 832 | 99 793 |
| Autriche | 31 758 | 51 234 |
| Allemagne | 13 135 | 6 749 |
| Total | 132 726 | 157 777 |
| Résultat opérationnel (résultat avant intérêts, impôts et amortissement) | 1 774* | 1 338 |
| Répartition du chiffre d'affaires en Suisse | | |
| SEM | 26 183 | 19 392 |
| Hébergements collectifs | 23 615 | 29 804 |
| Mandats communaux | 34 931 | 40 095 |
| Intégration | 2 754 | 2 541 |
| axe spéciale sur les valeurs patrimoniales | 348 | 1 988 |
| OSP Tourisme | - | 5 973 |
| Total ORS Suisse | 87 832 | 99 793 |

Les états financiers consolidés de l'exercice 2019 ont été établis selon les réglementations de Swiss GAAP RPC et audités par Baker Tilly OBT. Le rapport de l'organe de révision ne contient aucune réserve.

* Résultats opérationnels avant éléments exceptionnels antérieurs

1 ORS, rapport annuel 2019

2 Le Temps, *L'asile, un marché convoité*, Magalie Goumaz, 13 juin 2016

3 Vivre Ensemble, *Hébergement. Gestion de la pandémie dans les centres collectifs : mission impossible ? !*, Sophie Malka, VE 178 / juin-juillet 2020; Vivre Ensemble; *Sur les violences : Gestion de l'asile. ORS Fribourg : Quand l'État fait la sourde oreille. Business is Business ? Droit de rester Fribourg*, VE 172 / avril 2019; « *ORS, dégage !* » : *La gestion de l'asile par des firmes privées en question*, Philippe Blanc, VE 138 / juin 2012

4 En 2005, elle affichait un chiffre d'affaires de 25 millions de francs. Depuis lors, elle a décidé de ne plus le publier.

ORS, UN EMPIRE « EN CONSTRUCTION »

Les abonné·e·s de *Vivre Ensemble* connaissent désormais ces trois lettres : ORS. Derrière l'acronyme, une société anonyme suisse qui gère des centres pour demandeurs d'asile sur notre territoire et qui a une claire volonté d'extension. ORS, dont la devise est « Encadrer. Accompagner. Intégrer » a été épinglée, notamment par des associations, pour une gestion très discutable de centres d'accueil en Suisse. En Autriche, c'est Amnesty International qui a mené l'enquête dans le centre de Traiskirchen, dénonçant de graves défaillances.¹ Son extension en Italie questionne certains acteurs locaux.

Sur la carte des conquêtes d'ORS, 5 pays : la Suisse, siège d'ORS Holding AG, l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Dans le rapport 2019 de l'entreprise, la Slovaquie est aussi mentionnée². Pour ORS, l'Italie représente « un premier pas important pour l'expansion en Méditerranée »³. Le site web de l'entreprise mentionne une activité « en construction ».

Elle s'est récemment implantée en Sardaigne, où elle gère un centre de renvoi (*Centro di Permanenza per il Rimpatrio - CPR*) et un centre d'« accueil ». Dans les deux lieux règne la violence⁴.

L'entreprise semble vouloir pousser son activité au-delà de l'île sarde. Elle a porté son regard sur *Casa Malala*, un centre actuellement géré par les associations ICS⁵ et Caritas⁶ de Trieste. Un des 9 appels d'offres auxquels elle a répondu en Italie².

La *Casa Malala* baptisée ainsi en l'honneur de Malala Yousafzai, militante pakistanaise des droits des femmes, est un centre de premier accueil pour les personnes qui arrivent depuis les Balkans. Il est pensé comme un lieu ouvert. Dans un rapport publié en décembre 2019⁷, ICS fait un état des lieux des activités qu'elle y développe. Ouvert en 2016 avec une capacité d'accueil de 95 personnes, son activité s'est intensifiée avec l'augmentation des arrivées depuis la Slovénie. En 2019, environ 1500 personnes ont transité par la *Casa Malala*. Les demandeur·es d'asile y ont séjourné en moyenne 7 jours, le temps de recevoir les premiers soins et des indications sur la procédure d'asile, avant d'être redirigé·e·s vers des centres d'accueil dans la région ou ailleurs en Italie.

1 Amnesty International, *Quo vadis Austria ? Die Situation in Traiskirchen darf nicht die Zukunft der Flüchtlingsbetreuung in Österreich werden*, 14 août 2015

2 ORS, « L'ORS Management AG », ors.ch

3 CISION PR Newswire, « ORS fonda una società affiliata in Italia », Communiqué de presse, 22 août 2018

4 Voir *L'Unione Sarda.it*, « Bufera sul Cpr di Macomer : « Aggressioni ? Vogliamo la verità », 14 février 2020 ; *L'Unione Sarda.it*, « Migranti a Monastir, affari & intrighi », 25 septembre 2020

5 *Italian Consortium of Solidarity (ICS)* est une association à but non lucratif née il y a une vingtaine d'années pour promouvoir et coordonner un réseau d'accueil des réfugié·e·s du Kosovo dans la région de Trieste. Elle a ensuite continué son activité d'accueil avec de nouvelles populations en gérant un projet d'accueil diffus sur le territoire. Actuellement, elle gère 150 appartements, situés dans tous les quartiers de la ville de Trieste, dans lesquels sont accueilli·e·s des demandeurs d'asile.

6 Qui est en charge de la gestion de la cantine.

7 ICS, *Accoglienza, non emergenza. « Casa Malala » ovvero la prima accoglienza alla prova dei grandi numeri*, 10 décembre 2019



Photo : ICS

Désireux de poursuivre leur activité à *Casa Malala*, ICS et Caritas ont répondu à l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de gestion. Le 27 octobre 2020, lors d'un entretien, Gianfranco Schiavone, président d'ICS, déroulait pour nous le récent enchaînement des événements.

Janvier 2020. Les noms des organismes ayant répondu à l'appel d'offres sont rendus publics. Parmi ceux-ci : ORS Italie. Alors que la commission en charge de la sélection identifie des « anomalies techniques et économiques » dans sa proposition, celle-ci est placée en première place dans le classement.

Les anomalies sont pourtant de taille, et détaillées dans le recours qu'ICS a entamé contre la Préfecture de Trieste et le Ministère de l'intérieur le 15 octobre 2020. Nous en mentionnons quatre :

- Au moment de la réponse à l'appel d'offres, ORS Italie, filiale d'ORS Autriche, se déclare « inactive » sur le sol italien. Or, une expérience antérieure est requise par le concours pour la gestion du centre ;

8 Anaste, *Contratto collettivo nazionale di lavoro per il personale dipendente dalle realtà del settore socio-sanitario-assistenziale-educativo*, 12 avril 2017, p. 25.

- La qualification et tarification du personnel envisagé pour la gestion de *Casa Malala* sont doublement problématiques. ORS Italie prévoit d'embaucher tout le personnel au niveau le plus bas du Contrat collectif pour le personnel du secteur sociosanitaire et éducatif. Il est prévu pour des travailleurs qui exécutent « des tâches finalisées à l'exécution d'activités simples et élémentaires de type manuel, sans aucune autonomie. L'activité se limite à l'exécution de tâches assignées dans le cadre d'instructions reçues, notamment en référence au nettoyage »⁸ ;
- ORS Italie budgétise un coût extrêmement bas pour les trois repas journaliers : 4,88 euros par jour et par personne, soit 1,62 euros par repas !
- L'offre devant inclure une liste de partenaires locaux et un accord avec l'organisme sanitaire local compétent, ORS Italie n'a indiqué que des partenaires œuvrant en dehors de la région, ce qui, comme le souligne le recours d'ICS, ne peut pas garantir la réalisation des « services requis d'orientation



Photo: ICS

sur le territoire». Pour le volet sanitaire, ORS Italie mentionne des liens avec un cabinet de radiologie à Catane [en Sicile!] et un autre d'ophtalmologie, des pathologies qui ne touchent que très marginalement (euphémisme) les hôtes de *Casa Malala*.

Selon les calculs d'un expert mandaté par ICS, l'offre d'ORS Italie ne permet pas de dégager des bénéficiaires. Elle conduirait même à des pertes économiques. Quel intérêt, donc, à vouloir s'emparer de la gestion du centre? Schiavone esquisse les réponses. ORS Italie déclare elle-même dans son offre que «l'implantation sur le marché italien est plus importante que le bénéfice pour l'entreprise». Quitte à être déficitaire sur un site, elle pourra plus facilement répondre aux concours suivants, ailleurs en Italie, et ainsi étendre son empire et gagner le «défi du sud de l'Europe», comme elle l'évoque dans son rapport d'activité 2019⁹.

Un «défi méridional» probablement motivé par la perte annoncée du marché

autrichien, les autorités ayant décidé de créer une institution publique pour gérer l'accueil des demandeurs d'asile¹⁰. Autre facteur possible: la diminution des arrivées en Suisse et en Allemagne, avec une conséquente diminution de l'activité d'ORS... Ainsi, investir à la frontière italo-slovene, c'est assurer l'avenir de ses activités.

L'arrivée de la firme suisse dans la région n'est pas sans en réjouir certain-e-s: il y a un intérêt politique à restreindre l'activité d'ICS, une association qui ne se prive pas de dénoncer l'inhumanité des politiques migratoires, comme l'atteste le dernier projet de constitution d'un réseau de monitoring des violences de la «Route des Balkans», *RiVolti ai Balcani*¹¹, et dont *Casa Malala* constitue l'étape d'arrivée. L'entreprise ORS, elle, se revendique «politiquement neutre»...

CRISTINA DEL BIAGGIO
Enseignante-chercheuse, Université Grenoble
Alpes et Laboratoire pacte

9 ORS, *Rapport annuel 2019*, juillet 2020.

10 À souligner que la représentation juridique passe également sous l'égide de l'État. ORF, «Flüchtlingsbetreuung obliegt nun dem Staat», 16 mai 2019.

11 Pour plus d'informations: <https://www.facebook.com/RiVoltiAiBalcani/>

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch

asile.ch

Abonnement

20frs/an pour 5 numéros

CCP 12 9584 1

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Comité de rédaction

Nicole Andreetta (GE)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Anouk Piraud (GE)
Geneviève Lévine-Cuennet (VS)
Anne-Laure Bertrand (GE/NE)
Elisa Turttschi (VD)

Rédactrice en chef

Sophie Malka
sophie.malka@asile.ch

Responsable de projet

Comptoir des médias
Giada de Coulon
giada.decoulon@asile.ch

Stagiaire

Ségolène Huber

Correctrice

Catherine Forster

Conception graphique

kaliata@l-artichaut

Mise en pages

jennifer@l-artichaut

Vivre Ensemble, c'est aussi...

- la plateforme d'actualités asile.ch
- le Comptoir des médias
- un Agenda de l'asile
- dans les écoles / Migr'asile
- des publications

INFORMER, POUR RENFORCER LE DROIT D'ASILE

**Engagez-vous,
Soutenez-nous,
Abonnez-vous !**



BD reportage : CHF 10.-
documentation@asile.ch

Livres à (s')offrir

En cette fin d'année 2020 où les contacts sociaux sont fortement réduits, nous avons publié dès le 25 novembre sur asile.ch une série de recensions de livres à lire et à offrir. BD, livres pour enfants, livres-témoignages, de belles façons d'aborder la migration. Parmi ceux-ci :

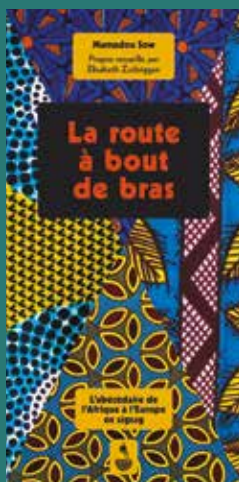
Invisible

Une BD documentaire.

Ursula et Barbara Yelin nous racontent l'histoire de Kidane, un jeune homme Érythréen arrivé dans un petit village des montagnes bernoises, stoppé dans ses efforts d'intégration et d'apprentissage par une décision d'accueil négative.

La BD raconte la solidarité malgré tout, et l'inquiétude partagée.

Le bénéfice des ventes sera reversé à des associations qui accompagnent des personnes à l'aide d'urgence ainsi que des organisations qui aident des jeunes migrants et migrantes en formation. Formulaire de commande via le site asile.ch.



La route à bout de bras

L'abécédaire de l'Afrique à l'Europe en zigzag, propos recueillis par Elisabeth Zurbriggen.

Un récit retraçant l'extraordinaire périple de Mamadou Sow entre la Guinée et l'Europe, alors que ce dernier est paralysé des deux jambes.

Mamadou Sow, *La route à bout de bras*, Éditions Migrilude.

À commander auprès des éditions Zoé.

Silences d'exils

Quand la parole se délie et relie.

Entre 2016 et 2019, l'auteure Marina Skalova et la photographe Nadège Abadie animent des ateliers d'écriture et de photographie avec des personnes réfugié·e·s à Genève, Bienne et Fontainemelon (Neuchâtel). De ces ateliers sont nés une exposition et un livre paru en juin dernier aux Éditions d'en bas sous le titre *Silences d'exils*. Fil conducteur du projet : le phénomène de dépossession de la langue. Pour certains, la feuille est un mur blanc où s'exprimer, un espace possible. Pour les autres, elle est violence, renvoi à la limite qui sépare.

Marina Skalova, Nadège Abadie, *Silences d'exils*, Éditions d'En bas, 2020, <https://silencesdexils.net>



La suite sur asile.ch